



Saison : 2021 / 2022

INFO FLASH N°7

Le 25 Février 2022

Bonnes
VACANCES à tous

Bons stages aussi à tous les nageurs

Manque piscine pour le Critérium de Printemps



Pour le Samedi 19 mars et le Dimanche 20 mars 2022

Il est nécessaire pour organiser le Critérium de Printemps (Juniors et Séniors) d'avoir un bassin avant d'annuler celle-ci.

Il est possible d'envisager deux lieux différents afin de tenir les 3 réunions Merci d'avance

Formation Officiels



Une formation officiels "Juge" aura lieu, en visioconférence, le samedi 12 mars à 13 h 00.

Cette formation, d'une durée minimale de 4 heures, s'adresse aux officiels B, officiels C et chronométreurs ainsi qu'à toutes personnes licenciées, de plus de 16 ans, et désireuses de devenir juge de natation course.

Pour mémoire, les fonctions de juges sont :

- ***Chronométreur***
- ***Juge à l'arrivée***
- ***Juge de virages***
- ***Juge de nages***

L'examen théorique devrait avoir lieu la semaine suivante en soirée et en présentiel sur OZOIR LA FERRIERE.

Lien pour s'inscrire :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSebVJEpgS72LZ97j6IToL13BlhRsxSZY_5YcJwGA14o75V30g/viewform

CD de Natation de Seine-et-Marne

23, avenue Edouard Gourdon - 77330 Ozoir la Ferrière

Tél: 01.60.60.66.53 - Mail: natation77@orange.fr <http://seineetmarne.ffnatation.fr>

Déclinaison des mesures sanitaires pour le sport depuis le 24 janvier 2022

Depuis le 24 janvier, le Passe vaccinal s'est substitué au Passe sanitaire pour les personnes de 16 ans et plus, les jeunes âgés de 12 à 15 ans (inclus) continuent à présenter un Passe sanitaire (Loi n° 2022-46 du 22 janvier 2022 renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire et modifiant le code de la santé publique). *

MESURES SANITAIRES GÉNÉRALES FIXÉES PAR LE MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Il est impératif d'appliquer les mesures définies par le ministère des Solidarités et de la Santé dans le champ du sport. Pour en prendre connaissance :

https://sports.gouv.fr/IMG/pdf/mesures_sanitaires_protocoles_sectoriels_27_janvier_2022.pdf

LE PASSE VACCINAL

Qu'est ce que le Passe vaccinal ?

Présenter soit :

- un schéma vaccinal complet ;
- un certificat de rétablissement de la Covid-19 ;
- une première injection administrée avant le 15 février. Dans ce cas, le Passe ne pourra être utilisé qu'à la condition de présenter aussi un test PCR ou antigénique négatif de moins de 24h.

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Qui contrôle le Passe vaccinal ?

Le responsable de l'équipement ou l'organisateur de l'activité désigne les personnes habilitées à effectuer le contrôle du Passe vaccinal. Il peut s'agir de personnes qui contrôlent habituellement l'accès ou celles qui organisent l'activité. Les personnes habilitées peuvent demander la présentation d'un document officiel comportant la photographie du détenteur du Passe vaccinal en cas de doute sérieux.

Un registre doit mentionner les personnes en charge du contrôle.

Les équipements habituellement non contrôlés (accès libre ou en autonomie) où la pratique n'est pas organisée, ne sont pas soumis au contrôle du Passe.

PORT DU MASQUE

Équipement extérieur (ERP PA),
Équipement intérieur (ERP X)
ou ERP de plein air éphémère

En complément du Passe vaccinal, le port du masque est obligatoire et il est formellement interdit de le retirer même momentanément dans les équipements sportifs couverts et de plein air (ERP X et PA), excepté au moment de la pratique sportive et de son encadrement effectif.

GESTION DES CAS POSITIFS ET DES CAS CONTACTS

Les règles d'isolement et de quarantaine ont fait l'objet d'évolutions importantes en tout début d'année, prévoyant notamment la réduction des durées d'isolement et l'aménagement des règles pour les cas contact. Elles sont consultables sur le site du ministère en charge de la santé.

<https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/actualites-du-ministere/article/evolution-des-regles-d-isolement-et-de-quarantaine>

Concernant en particulier les personnes cas contact ayant un schéma vaccinal complet (rappel réalisé conformément aux exigences du Passe vaccinal), il n'y a plus de quarantaine, mais application stricte des mesures barrières, limitation des contacts, etc. Elles doivent réaliser un test TAG ou RT-PCR dès qu'elles apprennent qu'elles sont cas contacts, puis effectuer des autotests à J2 et J4 après le dernier contact avec la personne positive. En cas d'autotest positif, il convient de confirmer le résultat par un TAG ou un test RT-PCR. Si le test est positif, la personne démarre un isolement.

La pratique sportive d'un cas contact peut se poursuivre, durant cette période de 4 jours, dans le strict respect de ces prescriptions.

Les fédérations sportives définissent des protocoles d'activités sportives adaptées à leur discipline.

Sont assimilés à des ERP X ou PA, les « ERP éphémères » et les « ERP par destination ».

Les ERP « éphémères » : Il s'agit d'équipements assimilables à des ERP de type PA, aménagés le cas échéant dans les conditions fixées par la réglementation ERP de droit commun, qui ont vocation à être désinstallés à l'issue de l'évènement.

Les ERP « par destination » : Il s'agit de bâtiments, locaux ou enceintes, qui ne sont pas répertoriés comme ERP, dont la fréquentation est nécessaire à la mise en place des activités du seul public qui y accède, sans que l'activité, organisée par un établissement d'activités physiques et sportives (EAPS), ne s'y déroule forcément. Il peut s'agir d'un lieu de rendez-vous ou d'accueil, d'un lieu de stockage de matériel ou de produits.

À propos du Passe vaccinal : <https://www.gouvernement.fr/le-pass-vaccinal-mode-d-emploi>

À propos du Passe sanitaire : <https://www.gouvernement.fr/les-differences-entre-le-pass-sanitaire-et-le-pass-vaccinal>

Suite mesures sanitaires au 28 janvier 2022

PRATIQUANTS DE LOISIR ET DE COMPÉTITION	
Majeurs et mineurs de 16 ans et plus dont sportifs de haut niveau et sportifs professionnels	Obligation du Passe vaccinal en ERP X et ERP PA sauf pour les activités non soumises à déclaration ou autorisation préfectorale organisées dans l'espace public. Jusqu'au 1 ^{er} février 2022 inclus, les organisateurs des épreuves sportives de masse rassemblant plusieurs milliers de participants en simultané doivent empêcher tout rassemblement statique de plus de 5 000 personnes et exiger le respect d'une distanciation d'un mètre avec port du masque jusqu'au départ des sportifs (mise en place de vagues de départ, zones délimitées avant le départ). Toutes pratiques autorisées. À partir du 2 février 2022, ces jauges ne sont plus applicables.
Mineurs de 12 à 15 ans (inclus)	Le Passe sanitaire doit être présenté pour l'accès des ERP X et PA sauf pour les activités non soumises à déclaration ou autorisation préfectorale organisées dans l'espace public.
Mineurs de - de 12 ans	Aucun Passe sanitaire n'est pas à présenter. Les protocoles sanitaires doivent être respectés.
SPORT SCOLAIRE	
Mineurs et majeurs	Aucun Passe vaccinal ou sanitaire pour les élèves (majeurs ou mineurs) et leurs enseignants n'est à présenter dans tous les lieux d'enseignement de l'EPS habituels : piscines, gymnases... Les équipements sportifs peuvent être utilisés pour la pratique des activités physiques et sportives sur le temps scolaire. Toutefois, en janvier et février 2022, seules des activités de faible intensité compatibles avec le port du masque sont recommandées dans les espaces intérieurs compte tenu de la très forte circulation du virus. Les activités physiques et sportives en piscine couverte sont suspendues pour les écoliers. Pour les collégiens et les lycéens, il est recommandé de les reporter. https://www.education.gouv.fr/covid19-mesures-pour-les-ecoles-colleges-et-lycees-modalites-pratiques-continue-pedagogique-et-305467
BÉNÉVOLES ET SALARIÉS ACCUEILLANT DU PUBLIC DANS LES ERP ET LES ÉVÉNEMENTS CONCERNÉS	
Majeurs et mineurs de 16 ans et plus	Obligation de présentation du Passe vaccinal et du port du masque.
SPECTATEURS	
Équipement extérieur (ERP PA), Équipement intérieur (ERP X) ou ERP de plein air éphémère	Présentation du Passe vaccinal et port du masque obligatoires dès la 1 ^{re} personne et respect des gestes barrières. Jusqu'au 1 ^{er} février 2022 inclus, le nombre de personnes accueillies ne peut excéder 2 000 dans les établissements sportifs couverts et 5 000 dans les établissements de plein air. Jusqu'au 15 février, les spectateurs accueillis doivent avoir une place assise. L'organisateur fait respecter la distanciation physique entre les spectateurs selon les prescriptions en vigueur (loi et protocoles). Celles-ci prévoient une distance physique de 2 mètres en milieu clos et en extérieur lorsque le port du masque n'est pas possible. Une distanciation physique d'au moins un mètre doit être respecté en tout lieu et en toute circonstance. À compter du 2 février 2022, il n'y aura plus de limitation de jauge spectateurs dans les ERP X ou PA, seul le port du masque reste obligatoire sauf pendant la pratique sportive.
VESTAIRES COLLECTIFS	
	Ouverts.
RESTAURATION, BUVETTE	
Équipement extérieur (ERP PA), Équipement intérieur (ERP X) ou ERP de plein air éphémère	Jusqu'au 15 février inclus : Dans les bars et restaurants ou espaces délimités assimilables intégrés dans des enceintes sportives, la consommation de nourriture et de boissons est autorisée si et seulement si elle est assise, servie par un professionnel de la restauration dans le respect du protocole HCR et se déroule avant ou après les rencontres. Elle est interdite dans les autres établissements recevant du public, notamment dans les espaces culturels et sportifs (buvettes, hospitalités en loges...), lors des moments de convivialité, des réunions associatives, des réceptions diverses, etc. Pour l'application du présent protocole la vente de boisson et d'alcool est interdite. https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/covid19-soutien-entreprises/Protocole_sanitaire_HCR.pdf À partir du 16 février, ces limitations de consommation sont levées ; le consommation de nourriture et de boisson est possible dans le respect des protocoles sanitaires.

Attention : Amendes concernant les Officiels



Depuis le début de la saison au vu de la pandémie, nous avons décidé de ne pas appliquer les amendes pour manques d'officiels. **A compter du mois de mars 2022, nous vous signalons que les amendes seront de nouveau appliquées.**

Merci d'en prendre note

Compte rendu du Comité Directeur du 21 janvier 2022

Présents : BAILLEUL Yoann, BENABDELKADER Inès, BESNARD Guillaume, BICH Patrice, BOUTILLIER Christelle, CICERON Jean-Michel, DUCHAUFFOUR David, FABRIGUES Sébastien, FIGUEIREDO Nicolas, FONTAINE Brigitte, GAGNEUX Cécilia, GERARD Alan, GIUSEFFI Roseline, HALADJIAN Joanne, LAFORGE Pascal, LAURENDEAU Ghislaine, LEMAIRE Coralyne, LEMAIRE Fabien, BENAZET Franck , ASHFORD Patrick, GIUSEFFI Angelo, LOUBIERE Pierre , SEGRET Pierre , WARGNIER Eric , JOURNEAUX Laurence BOULOY Vanessa , SOULIE Patrick

Excusés : CHEDRI Houcine, PRADEL Alain-marie, TISSIER Magali, BONTEMS Valérie

Absents : TOURILLON Raphaël

Début de séance : 19h35

En préambule à l'ordre du jour, un bilan est fait concernant la **Coupe des Départements** : David DUCHAUFFOUR fait un point complet sur ce que la Commission Sportive a pris en compte pour que cette participation à cette compétition soit une réussite.

La sélection des nageurs a été établie par les Entraîneurs de la Commission Sportive, et a été communiquée très rapidement aux Présidents des clubs concernés. Il a fallu que la Commission Sportive palie à un forfait de dernière minute.

Le point de rendez vous de la sélection avait été fixé au siège du Comité 77, une bonne initiative qui a permis, dès le départ, d'établir une bonne cohésion de groupe. Il faut noter que le collectif d'organisation a dû faire face à un changement de piscine pour ainsi dire au dernier moment : direction Sarcelles au lieu du Kremlin Bicêtre.

Meilleurs résultats depuis 11 ans avec des podiums : Juniors Dames : 1ère - Dames T.C : 2ème - Jeunes Messieurs : 3ème - Juniors Messieurs : 2ème - Messieurs T.C : 3ème

Il faut noter que l'A.S. S Sarcelles nous a bien reçus. Une mention aux nageurs qui ont montré un bon esprit d'équipe tout au long de la journée. L'encadrement et les Officiels (Vanessa BOULOY - Eric LETOCART - Philippe PERIGAUD - Philippe ZINSMESTER) ainsi que Magali et Guylain TISSIER ont contribué à la bonne tenue de la délégation départementale.

CD de Natation de Seine-et-Marne

23, avenue Edouard Gourdon - 77330 Ozoir la Ferrière

Tél: 01.60.60.66.53 - Mail: natation77@orange.fr <http://seineetmarne.ffnatation.fr>

Suite compte rendu du Comité Directeur

La Commission Sportive a dû faire face à une critique concernant la sélection des nageurs, deux jours avant le départ, alors que cette liste avait été communiquée dernière semaine de décembre 2021.

Un point à voir pour les prochaines échéances : l'équipement des sélections départementales.

Ordre du jour :

1 ° Mise en place des Commissions :

Franck BENALET rappelle au C.O.D.I.R les règles principales concernant la participation à une commission :

- les membres du Comité Directeur participent en tant que membre de droit (ils postulent à la commission qui les intéresse).
- les Présidents de commission présentent les candidatures hors membres du Comité Directeur.

C'est le Comité Directeur qui validera, par un vote, la composition des différentes commissions.

Une partie des membres du C.O.D.I.R souhaite un vote à bulletin secret. Devant cette situation, Franck BENALET propose, sur une prochaine réunion en présentiel, d'effectuer ce vote.

Devant le fait de remettre à plus tard la composition de ces commissions, il s'avère urgent de ne pas trop retarder la mise en place de celles-ci, afin de se mettre en ordre de marche car la saison est bien avancée.

La solution trouvée, est de communiquer, par le module **Discussion, son vote uniquement à Franck BENALET.**

Nous procédons donc à la mise en place des candidatures hors membres du C.O.D.I.R dans les différentes commissions concernées :

- Commission Eau Libre :

Sont proposés : Christophe BRINGUET - Aurélie VESNEST - Philippe ZINSMESTER - Marie Pierre BEURRIER (C.N Fontainebleau/Avon)

Suite aux votes secrets, toutes les candidatures sont acceptées dans la commission.

- Commission des Officiels :

Sont proposés : Christophe BRINGUET - Evelyne BICH - Philippe ZINSMESTER - Eric LETOCART - Pierre MOISAN

Suite aux votes secrets, toutes les candidatures sont acceptées dans la commission.

- Commission E.N.F :

Est proposée : Marie Pierre BEURRIER (C.N Fontainebleau/Avon)

Suite aux votes secrets, la candidature est acceptée dans la commission.

Une précision importante est apportée par Franck BENALET concernant les membres du C.O.D.I.R ou les membres des commissions : s'il y a un problème de comportement contraire à l'éthique sportive et morale, cela passera par la Commission de Discipline du Comité.

Nécessité de mettre en place un organigramme, avec la composition de chaque commission, qui soit visible de tous, afin de bien communiquer.

Chaque Président de commission sera chargé de mettre en place un calendrier de leurs réunions qui devra être adressé au secrétariat du Comité. Cette disposition permettra aux membres du Comité Directeur de participer éventuellement en invités.

2 ° Point sur les Bonnets roses :

Les Bonnets roses ont eu lieu le samedi 16 octobre 2021 à Torcy.

Pour rappel, c'est une manifestation Sport Santé avec pour thème Octobre Rose : Contre le Cancer du Sein. Tous les clubs sont invités à participer. Les Bonnets roses est une marque déposée au nom du Comité Départemental de Natation de Seine et Marne.

Il s'avère que la date est souvent en concurrence avec le calendrier Natation Course. De plus, il est nécessaire que cette date figure en octobre. Il est donc proposé de la positionner **dès maintenant le samedi 08 octobre 2022.**

Pour l'organisation de la manifestation au niveau de la réception et la remise des chèques aux associations, Brigitte Fontaine doit voir avec le Maire de Torcy pour fixer la date et le lieu. Cela tiendra compte du protocole sanitaire en vigueur à ce moment là. Date éventuelle pour la réception : courant février 2022.

3° Questions diverses :

1 ° Travaux du Comité : Les travaux à effectuer concernent les locaux que l'on a achetés dans un deuxième temps afin d'y installer le secrétariat. Pour ce qui est des devis, une seule entreprise sur 3 a répondu. Nous n'avons pas encore ce devis, mais celui devrait se situer à hauteur de 10.000 €.

2° Fonctionnement du Budget du Comité 77 :

Pierre SEGRET présente sur trois saisons, ce que représentent les frais de fonctionnement du C.D 77 sur le budget de celui-ci :

Saison 2018/2019 : période du 01 octobre 2018 au 30 septembre 2019

Charges courantes du CDN77 : Assurances - Cabinet comptable - Charges syndic - Electricité - Frais bancaires - Impôts fonciers - Photocopieur - Mutuelle Axa - Prêt bancaire - Ménage locaux - Salaires - S.I.M.T - Téléphone et internet orange - U.R.S.S.A.F

Total des charges : **68.064,49 €**

Crédit saison 2018/2019 : Amendes - Cotisation club - E.N.F - Engagements club - Formation E.N.F - Licences - Subvention Conseil Départemental 77 - Subvention C.N.D.S

Soit en crédit : 139.546,36 €

Les frais et les crédits portent sur une saison complète.

Saison 2019/2020 : période du 01 octobre 2019 au 30 septembre 2020

Charges courantes du CDN77 : Assurances - Cabinet comptable - Charges syndic - Electricité - Frais bancaires - Impôts fonciers - Photocopieur - Mutuelle Axa - DGFIP- Prêt bancaire - Ménage locaux - Salaires - S.I.M.T - Téléphone et internet orange - U.R.S.S.A.F

Total des charges : 69.365,26 €

Crédit saison 2019/2020 : Amendes - Cotisation club - E.N.F - Engagements club - Formation E.N.F - Licences - Subvention Conseil Départemental 77

Soit en crédit : 84.394,48 €

Attention : la crise sanitaire a stoppé les compétitions au 1 mars 2020, ce qui entraîné moins de rentrées concernant les engagements.

Saison 2020/2021 : période du 01 octobre 2020 au 30 septembre 2021

Charges courantes du CDN77 : Assurances - Cabinet comptable - Charges syndic - Electricité - Frais bancaires - Impôts fonciers - Photocopieur - Mutuelle Axa - DGFIP- Prêt bancaire - Ménage locaux - Salaires - S.I.M.T - Téléphone et internet orange - U.R.S.S.A.F - Uni formation

Total des charges : 59.623,81 €

Crédit saison 2020/2021 : Cotisation club - Electricité - Engagements club - Licences - Subvention Conseil Départemental 77

Soit en crédit : 41.941,94 €

Remarques :

Solde négatif : 17.681, 87 €

Arrêt des compétitions fin décembre donc : 35.000 € en moins en crédit

Les secrétaires, pendant la crise sanitaire, ont été payées à 100%

Concernant l'Emprunt au Crédit Mutuel au 17 janvier 2022 :

Pour le premier local : Capital restant dû **1 576,25€**

Date de fin prévisionnelle du crédit: **05/04/2022**

Pour le deuxième local : Capital restant dû **18761,54€**

Date de fin prévisionnelle du crédit **05/11/2024**

3 ° Officiels :

En ce qui concerne les amendes pour le manque d'officiels engagés par les clubs pour une compétition, un échange a eu lieu entre ceux qui considèrent que ces amendes pénalisent financièrement les clubs qui ne répondent pas aux quotas demandés. De l'autre par expérience sur les saisons passées, il s'avère que les amendes (obligation de passer par là pour obtenir un jury) permettent de ne pas annuler une compétition. De plus le Comité 77 a mis en place un système de bonus (présence d'officiels en plus du quota demandé). La totalité des amendes de la saison sont redistribuées en fonction des bonus de chaque club.

CD de Natation de Seine-et-Marne

23, avenue Edouard Gourdon - 77330 Ozoir la Ferrière

Tél: 01.60.60.66.53 - Mail: natation77@orange.fr <http://seineetmarne.ffnatation.fr>

Une remarque est formulée par plusieurs membres du C.O.D.I.R : la pandémie a mis tout à l'arrêt et aucune communication n'a pu s'effectuer en direct avec les clubs, afin de sensibiliser sur le recrutement des Officiels. De plus, pour la catégorie Avenirs, aucune compétition pour eux, donc pas de formation pour les Officiels en devenir concernant les parents des enfants de cette catégorie.

C'est pour cette raison que le Bureau du C.D a décidé de suspendre les amendes pour manques d'officiels.

Cette mesure prendra **fin à partir du 01 mars 2022**

4 ° Fonctionnement des Commissions :

Rappel :

- Mise en place d'un calendrier des réunions de chaque commission
- Chaque commission doit transmettre au secrétariat du Comité ses compte- rendus afin qu'ils soient transmis aux membres du C.O.D.I.R. et archivés
- Mise en place d'un organigramme de chaque commission.

5° Proposition d'un nouveau logo pour le Comité 77 :

Pascal LAFORGE propose un nouveau logo pour le Comité 77. La réponse qui lui est faite dans un premier temps est que ce logo a été modifié il y a à peine deux ans. La création d'un nouveau logo entraînerait des frais pour refaire les maquettes des équipements. Si l'on se dirigeait vers une refonte du logo à l'avenir, il serait envisagé de mettre en place un système de concours afin faire appel à la sensibilité artistique de nos licenciés.

Cette question a permis de mettre en évidence que le logo n'avait pas été actualisé sur nos différents supports.

Il est donc demandé à chacun, d'utiliser cette version qui date de deux ans avec les étoiles pour la Ligue I.D.F et le coq pour la Fédération.

6° Remise en état de nos ordinateurs et des buzzers :

La remise en état et en conformité de nos ordinateurs nous aura coûté 300 €.

Pour les 3 buzzers du Comité 77, ils seront passés en révision chez Mégateck (petit rappel : ces buzzers doivent être mis en charge chaque mois).

Fin de la réunion : 22h30

Compte rendu Commission Sportive du 04 février 2022

Heure de début : 20H00

Ordre du jour :

- La coupe des départements, (critères de sélection, communication aux clubs et délai, points à améliorer cahier des charges, ligne de conduite.)
- Critères de sélection des regroupements. - Regroupement groupe avenir (nombre, meeting)
- Regroupement groupe Jeunes (nombre, meeting)
- Regroupement groupe Juniors (nombre, meeting)
- Projet stage jeunes vacances de la Toussaint (nombre, lieux, critères, prise en charge et participation) - Projet meeting Open du CD77 (faisabilité, date...)
- Questions diverses.

Présents :

• Pierre Loubière • Franck Benazet • Ghislaine Laurendeau • Guillaume Besnard • Vincent Ashford • Patrick Ashford • Angelo Giusefi • David Duchauffour • Vanessa Bouloy • Nicolas Figueiredo • Marie Pierre Beurrier • Cindie Calabuig • Alan Gérard

Excusés : • Guillaume Ashford • Arnaud Sterle • Damien Acoulon • Hervé Piquée • Jean-Michel Cicéron

Ouverture de la séance : 20h05

1. La coupe des départements, (critères de sélection, communication aux clubs et délai, points à améliorer cahier des charges, ligne de conduite.)

Les points positifs : de très bons résultats, les meilleurs des 5 dernières années, beaucoup d'officiels présents, 2 entraîneurs pour encadrer, pas de désistement de dernière minute. La formule panier repas a bien fonctionné, les nageurs ont mangé ensemble et ont pu bénéficier d'un moment de repos après le repas. Les nageurs se sont très bien comportés, nous avons vraiment une équipe, sans sentiment d'appartenance à plusieurs clubs.

Les points à améliorer : commander équipement complet et uniforme (même bonnet - short - tee shirt). Pour le short notamment il est nécessaire d'avoir une taille précise des nageurs, se pose la question d'avoir un peu de stock dans chaque taille, ou bien d'anticiper davantage sur la composition des équipes. Ne pas oublier d'équiper les officiels et les entraîneurs.

- transport groupé : cette année était particulière, le contexte COVID et le manque de personnes disponibles pour aller chercher et ramener des minibus a été un problème, ajoutons à cela le contexte COVID, et le manque de pertinence de mettre tout le monde dans un même véhicule. Même si cela a un coût, à l'avenir, organiser un transport collectif pour les nageurs, remplaçants, encadrement et officiels, et éviter à tout prix les dérogations, tout le monde part et revient avec la sélection

- prévoir des remplaçants, un par équipe, donc au moins 4 (en cas de COVID de dernière minute, de blessure ou autres). Il y a eu des courses de remplaçant matin et après-midi, mais sur les coupes des départements précédentes, ce n'était pas nécessairement le cas, d'où la non-présentation de remplaçants cette année.

CD de Natation de Seine-et-Marne

23, avenue Edouard Gourdon - 77330 Ozoir la Ferrière

Tél: 01.60.60.66.53 - Mail: natation77@orange.fr <http://seineetmarne.ffnatation.fr>

2. Regroupement groupe avenir (nombre, meeting) :

Effectifs de la sélection : 14 avenir (7 filles 7 garçons) + encadrement officiels et entraîneurs = 2 minibus

Critères de sélection : meilleurs avenir aux classements de 3 nages additionnées : 100 4nages + 200 NL + 50 NL. Classement arrêté après le plot 2 des 19-20 mars (plot 3 trop tardif pour organiser un regroupement)

Déplacement : meeting si possible à proximité (valoriser les événements locaux pour faire travailler les clubs du 77). Choisir une manifestation sur une journée complète.

Piste de réflexion : mettre en place une compétition départementale pour participer au trophée Avenir du 4 nageurs proposé par la FFN

3. Regroupement groupe Jeunes (nombre, meeting)

- Effectifs de la sélection : 12 Jeunes 3 (6 filles 6 garçons), 12 jeunes 2 (6 filles 6 garçons), 8 jeunes 1 (4 filles 4 garçons) soient 32 nageurs

- Critères de sélection : Nageurs qualifiés aux championnats de France jeunes Meilleurs jeunes du classement régional Meilleurs jeunes du classement départemental à l'issue des 4 plots jeunes. Une première sélection (provisoire), sera faite et communiquée aux clubs à l'issue des 3 premiers plots, dans le respect du règlement FFN, (nages imposées)

- Déplacement : meeting régional jeunes début – mi-mai (recherche en cours)

- Participation des familles : en fonction du coût, du lieu, du budget du déplacement.

Travailler sur 3 propositions à soumettre au bureau du CD77

4. Regroupement groupe Juniors (nombre, meeting)

Contactez en amont par mail les clubs de Seine et Marne afin d'évaluer l'intérêt des clubs pour un déplacement avec une sélection juniors. Si cela ne les intéresse pas, quels seraient leurs souhaits, leurs besoins, par rapport aux nageurs de cette catégorie ? Cela pourrait être une participation financière du CD77 pour que les nageurs sélectionnés puissent participer de leur côté à une manifestation nationale.

Effectifs de la sélection : 40 juniors (20 filles 20 garçons)

Critères de sélection : Nageurs sélectionnés aux championnats de France Juniors en priorité. Puis, choix des nageurs en fonction de la grille de temps du meeting national (avoir plusieurs temps dans la grille).

Déplacement : **Meeting national de Chamalières du 15 au 17 avril 2022** (voir plaquette)

Participation des familles : en fonction du coût, du lieu, du budget du déplacement.

5. Projet stage jeunes vacances de la Toussaint (nombre, lieux, critères, prise en charge et participation)

Critères de sélection : classement jeunes à l'issue des 4 plots

Lieu : pourquoi pas Nemours, qui travaille actuellement sur l'organisation de stages dans sa structure (valorisation des équipements du département).

Date butoir pour l'organisation : retour des vacances de Pâques

6. Projet meeting Open du CD77 (faisabilité, date,..)

Finale départementale juniors seniors, possibilité d'en faire un meeting Open 77, qui pourrait devenir la vitrine du 77. La date est idéale, dans la période qualificative des championnats estivaux.

Le bassin de Nemours est-il homologué afin d'obtenir un label régional, et que les performances soient homologuées. Travail en cours, Patrick et Franck se renseignent et demande l'appui de la Ligue pour valoriser cet équipement, idéal pour accueillir beaucoup de clubs. David propose la mise à disposition du chronométrage électronique.

7. Questions diverses.

Liste potentiels 77 : vérification de la liste en cours, limité à 8 par des critères définis, qui dépend également de la liste espoirs établie par la FFN.

A l'avenir : Patrick Soulié et Pierre Loubière devront inclure la commission sportive dans la réalisation de cette liste. Les entraîneurs ont les compétences pour les aider à la construire, mais cela nécessite une concertation en amont.

Prévoir une réunion avec les présidents des clubs de Seine et Marne

Projet de mail aux présidents de club du 77 concernant le regroupement junior

Chers présidents, entraîneurs et nageurs,

La commission sportive du Comité Départemental 77 souhaite proposer un regroupement aux 40 meilleurs juniors du département lors du meeting nationale de Chamalières qui se déroulera du 15 au 17 avril prochain. Avant de travailler sur ce projet, nous souhaitons savoir si vous seriez intéressés pour y faire participer vos meilleurs nageurs.

Dans le cas contraire, quels seraient vos souhaits concernant cette catégorie ?

Merci de votre retour,

La Commission Sportive du 77



1 – Présentation des membres de la commission eau libre

M CICERON Jean –Michel : Président Eau libre de Seine et Marne

Membre de la commission Eau libre de la ligue Ile de France Entraîneur de USJM Mitry-Mory

Mme VERNHES Aurélie : Maman de nageuse Eau libre et officiel

Mme BOUTILLIER Christelle : Maman de nageuse Eau libre et officiel

Mme CHARLOPIN Fabienne : Présidente de la commission Eau libre de la ligue Ile de France

Mme BEURRIER Marie-Pierre : Officiel Eau libre et ENF

Mr ZINSMEISTER Philippe : Papa de nageur eau libre et officiel Formateur d'officiel

Membre de la commission Eau libre de la ligue Ile de France

Mr BRINGUET Christophe : Officiel eau libre, membre du comité de Jablines

Mr DUCHAUFFOUR David : Président de la commission sportive Mr BEN DIB Youssef : Entraîneur de Chelles

Mme CALABUIG Cindie : Entraîneur Montereau

M LHERMITTE Brice : Entraîneur Claye-Souilly

Mr BENAZET Franck : Président du comité de Seine et Marne Mr BESNARD Guillaume : Entraîneur d'Emerainville

Mr ASHFORD Patrick : Président délégué du comité Départemental

Mr FIGUEIREDO Nicolas : Entraîneur de Lagny sur Marne (excusé)

Mr AOUAD Nacer : Entraîneur du club tri-aventure du pays de Fontainebleau (excusé)

2 – Intervention de Mme CHARLOPIN Fabienne

Les attentes d'un département au niveau de l'eau libre sont :

- La création d'une commission eau libre
- Des actions complémentaires en rapport avec la Région

Mme CHARLOPIN nous encourage dans notre démarche et nous conseille de faire preuve de dynamisme afin d'avoir une belle dynamique de la commission.

Au niveau de la Région 14 fiches actions sont misent en place avec 4 développements.

- Découverte de l'eau libre (demande auprès de Jablines pour une journée d'initiation).
- Regroupement du 8 janvier 2022 qui a malheureusement été annulée à cause des conditions sanitaires.
- La création d'un circuit Régional comprenant :
 - 1 étape à Choisy le Roi
 - 1 étape à Cergy
 - 1 étape à Jablines

- Des championnats régionaux sur 2000m, 5000m et Master.
 - Des actions officielles
 - Des actions stages
 - La finale de la coupe de France à Jablines.
 - Président de la commission : Jean-Michel CICERON
 - Secrétaire : Aurélie VERNHES
 - Le pôle officiel et organisation générale : Philippe ZINSMEISTER
 - Le pôle médical et organisation des secours : Christelle BOUTILLIER
 - Le pôle logistique et sécurité des courses : Christophe BRINGUET
 - Le pôle communication et promotion de la discipline : Marie-Pierre BEURRIER
 - Le pôle sélection et regroupement :
 - Cindie CALABUIG (Montereau)
 - Brice LHERMITTE (Claye-Souilly)
 - Nacer AOUAD (Tri-aventure du pays de Fontainebleau)
- Avec en appui un pôle entraîneur :
- Guillaume BESNARD (Emerainville)
 - Youssef BEN DIB (Chelles)
 - Nicolas FIGUEIREDO (Lagny)

Les meilleurs nageurs par catégorie et qui auront participé aux 3 étapes Francilienne, seront classé par catégories et récompensés.

3 – Répartition des missions

Après cette présentation, Jean-Michel CICERON propose les missions aux différents membres et les membres acceptent leurs missions avec enthousiasme

Voici la répartition :

4 – Prévisions des actions et compétitions 2022

Jean-Michel CICERON propose de partir sur deux actions :

1ère Action : Prévoir une sélection Seine et Marnaise sur les 3 étapes régionales : les 28 / 29 Mai à Choisy le ROI et Cergy ainsi que la finale de la coupe de France de Jablines.

Lors de ces étapes nous souhaitons obtenir des équipements du Département : tee-shirt, short, bonnet.

2ème Action : Le regroupement d'une quinzaine de nageurs sur un bassin de 50m, soit sur un format entraînement ou test sur un 5km.

- A quel type de nageur peut-on proposer la nage en eau libre ?

Nous proposons une découverte eau libre pour les plus jeunes, par exemple : sur l'étape de Jablines, sur des format 100m ou 200m.

5 – Question diverses

Les entraîneurs pourront faire découvrir l'eau libre aux enfants et jeunes qui souhaitent avoir une première expérience. L'eau libre n'est pas facile et ne convient pas forcément à tous les nageurs. Certains peuvent avoir peur du froid, des algues, des poissons qu'il y a dans l'eau.

Une première approche sur des petits formats est idéale.

Les nageurs qui aiment le demi-fond sont les candidats les plus adaptés à l'eau libre.

Les combinaisons néoprènes seront-elles fournies aux enfants afin de leur faire découvrir l'eau libre ?

Le comité Départemental de Seine et Marne ne fournira aucune combinaison, les membres de la commission précisent que les enfants les plus jeunes nageront sur des petites distances, il n'est donc pas nécessaire de porter une combinaison.

La Secrétaire VERNHES Aurélie

Le Président de Commission CICERON Jean-Michel



Meetings organisés par les clubs du C.D 77



Samedi 12 Mars - Dimanche 13 Mars 2022

4ème Meeting Avenirs, Jeunes, Juniors, Séniors

Chronométrage électronique

Avenirs admis sans Pass'Compétition

SAVIGNY-LE-TEMPLE (FRA)

Piscine : Stade Nautique Jean Bouin



Samedi 12 Mars - Dimanche 13 Mars 2022

10ème Meeting Avenirs et Jeunes

EMERAINVILLE (FRA)

Piscine d'Emery

Prochains rendez -vous de la Natation 77

Avenirs - Plot 2 - Secteur 1

MEAUX(FRA) - FRANCE (FRA) - Bassin de : 25 m

Du : Dimanche 13 Février 2022

Avenirs - Plot 2 - Secteur 2

MONTEREAU-FAULT-YONNE (FRA) FRA) - FRANCE (FRA) - Bassin de : 25 m

Du : Dimanche 13 Février 2022

RAPPEL :

Le Secrétariat du Comité 77 est assuré le lundi de 9h à 17h30, le mardi de 9h15 à 15h45, les jeudi et Vendredi de 9h à 17h30,

VOS CONTACTS :

Comité 77 : natation77@orange.fr

Président du Comité : benazet.franck2604@gmail.com

Trésorier : pego.segret@wanadoo.fr

Secrétaire général : secretaire-ge.nation77@orange.fr

Comptabilité du C.D 77 : compta.natation77@orange.fr

Commission Sportive : nat-courses.natation77@orange.fr

Commission des Officiels : officiels.natation77@orange.fr

Commission E.N.F : enf.natation77@orange.fr

CD de Natation de Seine-et-Marne

23, avenue Edouard Gourdon - 77330 Ozoir la Ferrière

Tél: 01.60.60.66.53 - Mail: natation77@orange.fr <http://seineetmarne.ffnatation.fr>